



AVIS PUBLIC
Modifications ponctuelles du plan d'aménagement général

Il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 3 février 2026, le conseil communal a approuvé le projet de modification ponctuelle du plan d'aménagement général de la commune de Wiltz, concernant des fonds situés à Wiltz au lieu-dit « Batzendell ».

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, la délibération du conseil communal avec le dossier complet seront publiés pendant 15 jours à partir du 9 février 2026 à la maison communale où le public peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau.

Les observations et objections contre le projet doivent être présentées, dans le même délai de 15 jours du dépôt, au Ministre des Affaires intérieures par lettre recommandée avec avis de réception, sous peine de forclusion.

Wiltz, le 6 février 2026

Le collège des bourgmestre et échevins,